

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE, QUI A EU LIEU LE 14 DÉCEMBRE 2015 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, À 19 H 30**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Patrice Barbot, Chantal Bernatchez, Lise Cadieux, Gilles Carpentier, Jean-Guy Chassé, Daniel Choquette.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Ginette Daigle, directrice générale, était également présente.

### **ORDRE DU JOUR**

---

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du rapport des correspondances au 10 décembre 2015

**4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

- 4.1 Comptes à payer au 10 décembre 2015
- 4.2 Contrats de travail 2016
- 4.3 *Corporation O.T.J. Desnoyers – Prévisions budgétaires 2016 – Adoption (point ajouté)*

5. Période de questions

6. Levée de la session

- 1. Ouverture de la session extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 19h30.**

**2015-12-304**

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation afin d'ajouter un point à l'ordre du jour;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**2015-12-305**

### **3. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES**

---

CONSIDÉRANT QUE le rapport des correspondances reçues depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015 présenté par la directrice générale et déposé au conseil municipal;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015 de même que le rapport de la directrice générale soient déposés aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

### **4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**2015-12-306**

#### **4.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 10 DÉCEMBRE 2015**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer ayant été distribuée à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les comptes payés par chèques au montant de 2 638.34\$, les et autorise le paiement des comptes à payer au montant de 65 776.53\$, le tout avec dispense de lecture.

#### **Certificat de crédits suffisants**

Je soussignée, Lucie Paquette, secrétaire - trésorière adjointe certifie, par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour les dépenses ci-haut projetées par le conseil

Lucie Paquette

Secrétaire - trésorière adjointe

**2015-12-307**

#### **4.2 CONTRAT DE TRAVAIL 2016**

---

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les modifications, apportées aux contrats de travail de chacun des employés de la municipalité, à savoir l'Annexe C ou D;

CONSIDÉRANT les dispositions de protection et de confidentialité des renseignements personnels prévus par la Loi;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les annexes des contrats de travail 2016 de:

Madame Ginette Daigle, directrice générale / secrétaire-trésorière (annexe C);

Madame Lucie Paquette, secrétaire-trésorière adjointe (annexe C);

Madame Colombe Morin, adjointe administrative (annexe D);

Monsieur René Martin, inspecteur en voirie (annexe D);

Ayant pour objet de reconduire les contrats 2015 avec les modifications prévues à leur Annexe C et D pour l'année 2016;

QUE la directrice générale, Madame Ginette Daigle, et le maire, Monsieur Simon Lacombe soient autorisés à signer chacune des annexes pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

**2015-12-308**

#### **4.3 CORPORATION O.T.J. DESNOYERS – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 - ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ a dressé son budget pour l'exercice financier 2016 et nous l'a transmis pour adoption;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2016, au montant total de 197 450\$; avec la contribution financière de 140 000\$ de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine.

5. Période de questions

6. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, de lever cette session à 20h05.

---

Ginette Daigle  
Directrice générale

---

Simon Lacombe  
Maire